

Propositions et débats préliminaires sur le fonctionnement du parti à l'échelle départementale

Le comité de base

- souverain dans ses choix dans la limite des orientations nationales (*HD*)
- indépendant **quant à son fonctionnement** car à trop insister sur cette indépendance nous risquons l'éclatement « politique », il doit donc être clair que les comités situent leur action publique dans le cadre des orientations adoptées majoritairement et sont alors sous le contrôle de l'AG départementale qui peut les appeler à la loyauté collective (et non la « discipline » car ce n'est pas une question de discipline mais de loyauté envers les orientations majoritairement adoptées).(*J.Fortin*)
- Le comité gère librement ses activités dans le cadre des orientations nationales et locales fixées par les congrès. Il dispose d'une autonomie d'adaptation de ces orientations aux réalités locales. (*Congrès fondateur*)
- Il est souhaitable qu'un **réfèrent contact** soit donné aux niveaux, national et départemental, pour l'accueil des contacts.(*HD*)
- Pour ce qui est de la réception des contacts quand ils viennent par le reroutage automatique national, ce reroutage se fait sur le chiffre 84, il faut donc une personne qui, en étant réceptrice, accueille la demande par un accusé de réception sympa, la reroute à son tour vers les comités concernés et le fasse inscrire à la liste de diffusion d'infos départementale, en assurant quand même un suivi car certains comités mettent du temps ou ... omettent de répondre au contact.(*J.Fortin*)
- De même, il serait souhaitable qu'un **réfèrent presse** soit choisi pour la diffusion de la presse du NPA lors des événements. Seul le comité réuni est légitime pour valider les prises de décisions. Chaque comité dispose de **deux listes internes** : une liste de discussion **des adhérents** non modérée et une liste de diffusion aux **sympathisants** du comité, qui veulent être tenus au courant des activités du comité. Autant faire que possible, le comité limite le cumul des mandats ou responsabilités. Ces recommandations ne peuvent être impératives étant donné que sur son fonctionnement, le comité est souverain.(*HD*)
- S'agissant de règles que l'on souhaite se donner et s'imposer pour fonctionner sur le 84, et non de recommandations ou de conseils, le mode impératif s'impose et il vaut mieux supprimer des expressions comme « il est souhaitable », « faire autant que possible », « il est possible voir souhaitable », etc.(*JL Roméro*)
- L'indépendance des comités passe par une autonomie financière. Il faut donc réfléchir à la répartition des cotisations (et déjà à la mise en place du paiement) on peut imaginer que sur les 50% restant au niveau local on répartit sur les comités la moitié de la somme restante ?

Le virement mensuel est à plébisciter puisqu'il permet de faire « un budget » notamment lorsque nous allons devoir payer un local. Il faudra mettre en place des accusés de dons pour les impôts au niveau local.

Cela implique peut-être un compte en banque pour chaque comité et un compte départemental avec la mise en place de virements mensuels assurant la répartition au nombre d'adhérents ? + en fonction des actions sur le pot commun.(V. Marcel)

- Dans chaque comité il faut présenter le paiement des cotisations comme un acte éminemment politique.(P.Jourlin)
- **Qui ouvre le compte ? SURTOUT PAS UNE ASSOCIATION** (même si elle s'appelle NPA quelque chose), c'est interdit par la législation sur le financement des partis politiques. Une association a le statut juridique de personne morale et un parti ne peut pas recevoir d'argent d'une telle structure. Cela peut être un compte personnel (ou de deux personnes), ou à terme un compte NPA XX considéré alors comme une annexe du compte national. (*secrétariat national*)
- Dès que nous aurons l'agrément pour l'association de financement, nous mettrons en place le système des cotisations par souscription, chèque ou prélèvement. Rappelons qu'on peut déduire 66% des cotisations du montant de ses impôts. Donc en clair on donne plus à la trésorerie nationale, on donne plus à la trésorerie locale et on récupère la différence en payant moins d'impôts.(*secrétariat national*)
- Rencontres communes des comités de base :
 - AG départementale trimestrielle
 - AG de ville mensuelle
 - Réunions inter comités thématiques (HD)
- Les **délégués de la CPN** assurent la courroie de transmission avec le national lors de ces AGs, mais un système de suppléants aux membres de la CPN assure aussi la transmission des infos au cœur de chaque comité.(HD)
- Je souhaite remettre sur le tapis ma proposition de délégués suppléants « effectifs » (je pense à Apt ou Avignon Intra Muros qui n'ont pas de représentants au CPN). Nous serions pionniers au NPA et ça servirait certainement pour le prochain congrès. (G.Guédon)
- D'accord avec Gilbert sur la suppléance : « un correspondant privilégié local » qui assisterait aux réunions de préparation des CPN (au niveau local, pas national), qui aurait directement les infos émanant du secrétariat du CPN etc.(V.Marcel)
- Sur les suppléants, ce n'est absolument pas statutaire. Qui va « choisir » les suppléants ? de quel droit et sur quelle base ? Ils n'ont pas été élus par le congrès, ils ne peuvent donc pas siéger au CPN où ils ne sont pas légitimes pour voter. L'élection au CPN est un mandat nominal et politique, pas une fonction interchangeable. Alors soyons prudents. (J.Fortin)
- La représentation du NPA dans les collectifs unitaires doit aussi être assurée si possible par un représentant par comité. (HD)

- Quant à la représentation du NPA dans les collectifs unitaires, il n'est pas réaliste de penser qu'une personne par comité doit y participer !! En plus avec notre dizaine de comités, nous aurions bonne mine de bourrer les salles en arrivant en nombre ! Je pencherais plutôt pour dire qu'elles doivent être assurées par deux ou trois comités sauf si un comité mandaté ou une équipe intercomité se spécialise sur une question et en tient informée la coordination. (*J.Fortin*)
- D'accord avec Jacques (?) sur la représentation dans les collectifs : ça serait génial 1 par comité. (*V.Marcel*)

La coordination départementale

- Elle est constituée de **2 délégués par comité**. Au moins un des deux délégués doit suivre la coordination en permanence le temps d'un mandat d'un an pour assurer une continuité à la coordination. Il est possible voir souhaitable, que les fonctions d'animations des comités, de délégués à la coordination ne se recoupent pas. Enfin, au moins un des membres de la CPN doit être présent à chaque réunion de la coordination, soit au nom de son comité soit en tant qu'observateur. (*HD*)
- Les délégués à la coordination : au nombre de deux délégués permanents par comité avec une rotation tous les 6 mois à 50% (1 qui reste et qui accueille le suivant, puis il s'en va et l'autre reste). Cela fait effectivement des mandats d'un an mais assure à la fois une rotation et une continuité efficace. Idem pour le secrétariat et pour l'animation des comités. (*V.Marcel*)
- Au sujet des listes internet, je pense qu'il faut offrir la possibilité à tous les membres qui le souhaitent d'être sur la liste « coord » (*JL.Roméro*)
- D'accord avec Jean-Luc sauf sur un point à préciser : la possibilité pour tous les camarades de recevoir la liste coord : oui, pas d'y intervenir. (*J.Fortin*)
- La coordination se dote entre deux congrès départementaux de deux secrétaires fédéraux, chargés d'appliquer les décisions de la coordination ... (*HD*)
- L'expression « secrétaires fédéraux » me donne des sueurs froides, mais bon, c'est le passé. « Animateurs départementaux » ? (*JL Roméro*)
- La coordination se dote de 3 secrétaires départementaux + 1 trésorier, choix entériné par l'AG départementale. Ce sont des « exécutants » (*Coord du 18/02*)
- Deux secrétaires fédéraux chargés (...) de représenter le NPA, quand cette représentation n'est pas organisée par ailleurs, par une commission thématique ou la coordination.. Dans tous les cas, un comité ou une commission peut toujours le cas échéant faire un communiqué de presse ou représenter le NPA dans un collectif. Ils sont révocables à tout moment par l'AG départementale. (*HD*)
- La question d'apparition du NPA, de ses contacts avec les autres forces politiques et de ses porte-paroles, les rédacteurs d'articles de presse, etc. devrait être plus encadrée, en précisant bien les domaines d'intervention de chacun.
Exemples : - questions politiques générales : les membres du CPN et de la coord

- domaines d'intervention (Culture, Ecologie, Populaire, etc.) : les animateurs ou membres des dites commissions ;
 - dans les luttes : les participants des différents collectifs (*JL.Roméro*)
- Nos statuts offrent la possibilité de constituer les coordinations départementales et son exécutif par voie électorale : ce n'est pas du tout celle que je préfère car le volontariat et le tour de rôle conviennent très bien et ont bien fonctionné jusqu'à présent. D'autre part le processus électif légitimerait l'autorité d'une structure et d'un exécutif dont nous n'avons pas besoin, de l'autorité je parle ; (*JL.Roméro*)
 - Les secrétaires fédéraux doivent participer à la coord de fait sans cumuler avec la représentation de comités. (*V.Marcel*)
 - Au moins un des membres de la CPN doit être présent à chaque réunion de la coordination, soit au nom de son comité soit en tant qu'observateur. (*HD*)

Les fonctions et mandats

- Les responsabilités d'animation de section, de secrétaires fédéraux, d'élus à la CPN et de candidat à une élection sont non cumulables et renouvelable une fois ? (*HD*)
- Tout à fait d'accord avec cette proposition. Il faudrait y ajouter que si un élu est amené par décision du parti à être candidat à un autre mandat, il s'engage publiquement à démissionner du premier s'il est élu au second, ça peut se passer sur des personnes à forte notoriété (dirigeant/e de lutte...). Ceci dit ce n'est jamais bon parce que ça laisse entendre aux électeurs du premier mandat qu'il les lâche... (*J.Fortin*)
- **Différence entre une fonction et un mandat** : j'ai pour l'heure la fonction de recevoir les contacts reroutés par le serveur nation NPA des contacts . C'est une fonction absolument interchangeable. Je suis désigné, il n'y a ni orientation ni contenu politique hors celui technique d'être sympa et de faire le suivi. Les camarades élus au CPN l'ont été « personnellement » avec un vote de congrès et sur des orientations adoptées majoritairement : ils ont donc la responsabilité de poursuivre c'est à dire d'aller plus loin aussi en y restant fidèles, la construction du NPA sur la base des principes fondateurs, de la résolution politique et des statuts, d'appliquer la motion sur les européennes et quelques autres. Ils représentent de plus un secteur. C'est un mandat politique qui leur a été donné. Le choix a été fait sur des critères et pas sur une fonction. (*J.Fortin*)

Contributions sur le fonctionnement du parti à l'échelle départementale (suite)

Véro

Je précise juste que le but de cette fusion des contributions et de permettre aux comités locaux d'avoir une base de travail sur le fonctionnement départemental, il doit être donc discuté lors des prochaines réunions comités (dont je n'ai d

ailleurs pas les dates pour diffuser sur le site et pour le prochain info vaucluse qui annonce l AG!!)

Je rappelle que ce fonctionnement sera à adopter à l AG du 21 mars

La Coord du 18/02 propose que les amendements par la coord peuvent se faire avant le 1er mars, après nous devons diffuser au CL et recueillir également les propositions et amendements jusqu'au 15 mars.

Jean-Paul Castels

Pour moi, et d'autres, je pense, la coord ne doit pas être uniquement " un outil d'organisation".

Elle doit aussi permettre aux représentants des comités, des échanges sur la situation politique en lien avec l'actualité du moment, d'harmoniser les interventions, les actions et prendre en compte les points forts des débats dans les comités.

La coordo est le lien entre les comités.

Il s'agit aussi pour les camarades siégeant au CPN de mesurer "la température" et de se saisir de l'important à faire remonter au national, donc au moins un de nos représentants, à tour de rôle, par exemple, doit nécessairement assister à la coordo.

Il en est de même bien sûr dans l'autre sens, CPN vers comités.

Certes, on organisera sans doute des ag de compte-rendu des réunions du cpn, mais tous les militants n'y viendront pas, pas d'illusions à ce niveau.

Jacques

Je suis d'accord avec toi, il ne saurait y avoir de coordination qui ne soit aussi un lieu de débat politique.

Rien n'est pire que de considérer une structure comme organisationnelle.

C'est pourquoi la coord doit faire d'autant plus attention à ne pas outrepasser sa fonction, car plus elle aura de débats politiques, et je souhaite qu'elle en aie beaucoup, plus elle aura tendance à se prendre non pour un "lieu" politique mais pour une "instance" politique avec plus d'attribution que de coordonner. Elle doit donc beaucoup vivre à partir des débats des CL ou en incitant les CL à prendre en charge des débats. Pas à les trancher à leur place.

c'est le choix effectué me semble-t-il, de fait en tout cas, nous n'avons pas eu de débat approfondi là dessus, de n'avoir ici qu'une coordination (d'autres départements se sont choisis une instance mandatée. Ce qui veut dire pas qu'ici nous n'avons pas une instance fédérale issue d'un congrès départemental décidant d'une orientation commune. Si nous avions fait ce second choix la coordination serait une instance élue ayant pour mandat d'appliquer et de... développer

les choix du congrès sous le contrôle, toujours, des CL.

Pour ma part je n'ai pas de préférence pour l'une ou l'autre même s'il me semble qu'un jour ou l'autre il faudra en passer par une instance élue fédérale mandatée.

Mais il vaut mieux que ce soit après avoir inscrit dans nos pratiques et nos habitudes une "centralisation" de consensus et une coordination souple, et le plus longtemps possible.

Sinon les mauvaises habitudes de direction "directive" seraient prises. C'est pourquoi dans le compte rendu de la coord la phrase "le NPA84 soutient cette initiative" (du POI) me semble inappropriée de la part de la coord qui n'a pas à engager ainsi le NPA84.

En plus c'est à mon sens une erreur : il s'agit d'une question nationale, et le POI fait une manip habituelle.

Amitié

Jacques

Sur la coordination

il y a deux niveaux

1) tout adhérent doit pouvoir envoyer un mail à toute la coordination ou au moins aux "secrétaires animateurs", il doit y avoir une adresse pour ça.

Pierre J.

C'est déjà le cas :

- n'importe qui peut envoyer un message à coord84@anticapitaliste.org, c'est valable aussi pour secretariat@anticapitaliste.org. La différence c'est que coord84 n'apparaît pas de façon publique pour éviter que 20 personnes reçoivent les demandes d'adhésions venues de toute la France, voire de l'étranger.

Jacques

2) la liste de discussion de la coordination pourrait être "lisible" par tout adhérent qui le souhaite afin de suivre les discussions internes à la coordination (et ne pas débarquer le jour où il y participe), mais sans pouvoir intervenir dans la discussion, sinon nous sommes plus de cents ce serait le bozon, trop de mails tue la lecture des mails, les discussions doivent avoir lieu dans les CL pas sur la liste coordination.

en plus ça peut donner lieu à des polémiques sans fin voire déplaisantes dans le ton.

Pierre J.

Problème : tout le monde veut avoir toutes les infos, tout le monde s'inscrit sur la liste coord. Une immense majorité n'a pas le temps de tout lire, une bonne partie n'a pas le temps de lire quoi que ce soit. Mais tout le monde se sent frustré de ne pas pouvoir répondre à un message avec lequel il n'est pas d'accord. Ca me

paraît donc être une très mauvaise solution. La moins pire est de garder la version précédente et que les membres de la coord assument la responsabilité de faire le lien entre leur comité, y compris en transférant les messages de la liste coord aux membres de leurs comités. Notez bien que chaque comité peut disposer d'une ou plusieurs listes de discussion/diffusion sur simple demande à pjourlin@free.fr, à gérer soi-même via quelques pages web (CLAC, CLEM et Thor disposent déjà de telles listes).

Jacques

Pas d'accord.

les camarades qui veulent réagir à une info peuvent le faire envers le membre de la coord de leur comité

cette transparence des débats de la coord me semble une question importante de même les débats du CPN pourraient très bien être transmis en direct par internet.

contrairement à ce que tu crois beaucoup de camarades ne liront pas ou se désinscriront.

Stéphanie Clerc (26/02)

d'accord avec Pierre

comment réagir à une info quand on n'a pas eu l'info ???

de plus, perso je n'ai pas envie d'un médiateur pour réagir à une info ("les camarades qui veulent réagir à une info peuvent le faire envers le membre de la coord de leur comité")

mais pas grave pour moi, je suis lasse du fonctionnement NPA

S

Jacques

Les débats doivent se tenir dans le CL entre personnes et en face à face, il appartient aux camarades d'être assidus dans leur CL s'ils veulent avoir ou poser des débats.

Sinon les débats doivent se tenir sur texte rédigé présenté à son CL avant toute autre publication. Ensuite un camarade peut dans le cadre d'un débat dont l'ouverture est décidée soit par une AG soit par le CPN et après l'avoir présenté dans son CL demander sa diffusion aux autres CL.

Pierre J.

OK avec ça ainsi qu'avec le message de Véro...

Claude «lou ravi»

Qu'ils puissent lire, pourquoi pas... Mais surtout qu'ils ne postent pas sur cette liste sinon les membres de la coord seront noyés sous le flot ! Et risquent de passer à côté d'infos essentielles.

Stéphanie C (26/02)

= merci pour cette condescendance !

Jacques F (26/02)

Le problème quel que soit ce qui sera choisi est un problème
démocratique de fond
la coordination n'a aucune légitimité politique
elle coordonne

elle n'est pas élue,
elle n'a pas de mandat politique clair
elle n'a pas d'orientation lisible
sa composition varie
or elle devra prendre des décisions politiques sans pouvoir consulter
les comités.

Il est donc indispensable que ses échanges internes soient lisibles
pas tous et donc publics au jour le jour.

Par contre cette liste ne peut pas être ouverte à la discussion à plus
de 100 adhérents, sinon ce sera illisible.

De plus la seule "médiation" sérieuse c'est le comité où les choses
doivent être discutées.

Pas selon les humeurs de chacun/es sur internet, on sait ce que ça
donne comme qui pro quo, malentendu, violence, etc
si les comités désignent des membres de la coordination s'est bien
pour servir de "médiat" entre le comité et les autres comités.

Donc si on voit passer un débat important dans la coord, on en
discute en comité et le membre du comité qui est à la coord fait
remonter.

Mais la liste de la coord doit être lisible par qui veut.

Non ? Logique et transparent

Amitiés à tous

Yannick H (26/02)

On peut aussi inverser la question :

Chaque année l'équipe locale se renouvelle de la manière suivante :

Un ou deux animateurs - animatrices par comité pour le faire vivre : les
luttons, les infos, les réflexions, les débats...

Un ou une déléguée par comité en charge du lien avec la coordination
départementale.

Un trésorier ou trésorière par comité en relation avec le trésorier
départementale.

De façon naturelle, les comités semblent se réunir une fois tous les 15
jours.

Chaque comité à sa propre liste de discussion et de débat.

La "coord de l'année" peut décider en fonction des sujets de rendre ou pas accessible les échanges en ajoutant aux envois la liste des 104 membres du Vaucluse.

Par exemple : les mails pour savoir le lieu, le jour et l'heure de la réunion de coord peut se limiter à la liste de la coord de l'année de même que tout ce qui concerne l'organisation des AG départementale. Ce qui évite d'encombrer les boîtes mails de chacun et chacune.

Par contre, si un débat se fait jour ou une action se met en place, les membres de la coord peuvent décider d'ouvrir la discussion et l'info à tous les membres locaux

Autre soucis: claudine du clac n'a pas internet et n'ai pas, par conséquence, au courant de la réflexion en cours sur le fonctionnement local

On peut aussi imaginer d'établir une sorte de feuille de bonne conduite et ne pas se laisser aller à des emportements émotionnels

Voilà voilà a bientôt pour le prochaine épisode;

Je sais pas pour vous mais l'arrêt du vent c'est plutôt chouette

Les candidatures aux élections européennes

Jacques (mail du 15/02)

Pour les européennes nous allons avoir à désigner un ou une candidate sur la liste commune qui en comptera je crois 13, donc une pour notre petit département (il y a en tout une quinzaine de départements). Ce peut être l'occasion d'une réflexion sur notre conception des candidat/es et des candidatures.

Les autres partis fonctionnent d'une part autour de compétitions politiques individuelles, et sur la base de candidatures personnelles qui s'affrontent pour être nommées par le parti, souvent derrière le paravent d'une ligne qu'ils défendraient. Nous devons à tout prix échapper à ça.

Cela veut dire que nous devons réfléchir sur ce qu'est une liste ou un "poste" électif.

À partir du poste en question, nous devons collectivement voir quel(s) type(s) de candidatures nous semblent les plus appropriés. Puis avancer des noms possibles.

Parce que les postes auxquels nous concourrons sont des choix politiques (la LCR n'a présenté personne aux sénatoriales par exemple), le profil d'un/e candidat/e ou d'une liste sont aussi des

choix politiques, le choix des personnes doit aussi procéder d'une démarche politique et pas d'une envie" ou "disponibilité" individuelle encore moins d'une ambition.

cela veut dire établir collectivement

>>> des objectifs de liste

- les objectifs ce peut être d'avoir un/e ou deux élus qui incarnent bien notre projet politique, ça peut nous conduire à préférer telle profession à telle autre, tel âge à tel autre, tel département (cf la Corse), tel enracinement associatif (planning familial, écologie), tel représentant/e d'une lutte en cours (chercheur en ce moment) un équilibre dans la liste entre tous ces critères et tenter de n'en omettre aucun (par exemple avoir quelqu'un du monde paysan dans notre future liste européenne ?).

>>> et ensuite des critères de candidatures.

L'un d'entre eux c'est par exemple la parité hommes femmes, il y en a d'autres : que les militant/es candidats aient un enracinement professionnel et syndical ou associatif afin que leur réflexion ne soit pas une réflexion en chambre mais directement liée à un milieu, à ce qui s'y passe, aux enjeux en cours - salaires, emplois etc- et aux évolutions politiques qu'on peut y déceler. Qu'il y ait aussi autant d'ouvriers par exemple qu'il y en a dans la population, de précaires, et que ce ne soit pas les mêmes couches sociales qui soient toujours candidates (les enseignants et (hauts) fonctionnaires au PS, les médecins et professions libérales à l'UMP). La diversité d'origine aussi etc. (et un vieux de temps à autre, mais je ne suis PAS candidat!!)

>>> Mais aussi la capacité à incarner notre parti de façon honnête et sincère, la capacité personnelle à assumer un poste lorsqu'il y a une chance d'élection, le refus de notabiliser certains lorsqu'ils ont déjà une responsabilité dans ou hors le parti.

>>> Et enfin l'orientation politique qu'ils défendent (que les minoritaires ne soient pas exclus systématiquement des listes)

Ensuite :

ces critères doivent permettre de penser collectivement aux militants (ou sympathisant/es !) qui y correspondraient le mieux, de la sorte les comités peuvent avancer des noms, solliciter des camarades, argumenter leur proposition.

Il en sortira une liste de noms proposés avec des critères réfléchis.

Ensuite si des camarades individuellement estiment qu'ils n'ont pas été proposés alors qu'il leur paraît qu'ils remplissent les critères ils pourront toujours proposer leur candidature au vote.

Mais ce devrait être l'exception, non la règle !

Rien n'est pire que le jeu des candidatures personnelles : elles donnent lieu à la compétition typiquement bourgeoise, au carriérisme, au moi-je contre toi-qui, elles blessent les susceptibilités, se cherchent des appuis, des réseaux (hem) elles échappent surtout à toute réflexion collective partagée. Elles sont la caricature de la démocratie et font le lit des carriérismes.

Enfin le vote final doit avoir lieu à bulletin secret car sur les personnes on vote à bulletin secret.

Pour les européennes, on peut commencer.
La coordination devrait PROPOSER quelques critères en fonction communs aux autres départements.
Les comités sur la base de ces critères (toujours amendables) faire des propositions nominales.
Tous les noms proposés être redonnés aux comités pour qu'il y ait un vrai débat que n'aurons jamais en AG à 100.
Puis une sélection par vote.
Enfin une décision finale en AG ou sur la base des votes des comités.
Ce que nous aurions dû faire pour le CPN
Donc critères, noms établis par les comités, éventuelles candidatures individuelles, votes à bulletins secrets dans les comités et en AG.

Coordination du 18/02 :

- Coordination régionale, candidats aux élections européennes.

Apt demande la mise en place rapide d'une coordination régionale, et veut une coordination spéciale européennes, notamment pour décider sur quelle base on élabore la liste. L'AG devrait aussi se prononcer sur la façon dont le parti doit procéder pour désigner ses candidats.
A rajouter aux ordres du jour des prochains CL donc : principes de désignation des candidats + avancer des noms.

Gilbert Guédon mail du 25/02 :

Salut la coord.
Ceci est à diffuser et à discuter dans tous les Comités de Base avant le prochain CPN (7/8 mars).
Nous devons présenter pour la région européenne (composée de Rhône-Alpes, Corse, PACA) 13 candidats éligibles et 13 suppléants soit 26 noms.

Rhône-Alpes : 12
Corse : 2
PACA : 12
Total : 26

Nous aurions à désigner entre 4 à 6 candidat(e)s et suppléant(e)s au total pour le Vaucluse (des précisions sont en cours).

Il nous faut tenir compte de critères de choix afin de présenter des candidats qui nous ressemblent : social, générationnel, origine...

Il faut bien noter que la réalité de l'élection fait que nous pouvons "raisonnablement" espérer avoir un (voire 2) candidat "éligible" (personnellement je refuse d'être raisonnable et j'en espère bien plus).

C'est donc un appel aux comités de base qui est lancé pour que nous désignions ces candidat(e)s.

Je vous propose que chaque comité annonce au moins une femme et un homme et plus si possible.

Notre mode définitif de désignation est à élaborer, je propose que les Comités fassent des propositions (coordination, AG, vote, autre...?).

Yannick H (25/02)

Pour ce qui est des candidats, ne faisons pas les mêmes "erreurs" que pour le CPN. Tentons d'avoir une vue d'ensemble: si, au nom de l'autodétermination des peuples, nous validons la présence de Mosconi en position éligible. Il nous faudra une femme en tête de liste : qui ? Il faudrait aussi savoir si Raoul-Marc Jennar est partant ? Au congrès fondateur sa posture était : je suis à la disposition du parti... Donc à voir.

Au delà des trois premières positions... Ce n'est que de la figuration.

Nous ne ferons malheureusement jamais plus de 10% selon moi.

Pour le coup je rejoins Jacques sur le questionnement des candidats : pour qui ? Pour quoi ? L'envie personnelle ? L'objectif ? L'utilité ? Le rôle ?

Nous pouvons certes en discuter dans nos comités mais nous devons surtout le faire lors de notre AG du 21 mars. Auparavant il serait bien que les départements du Grand Sud Est se rencontrent pour éviter la main mise marseillaise et éprouver notre projet d'auto-organisation sur notre première échéance électorale, non ?

Et bien sûr, tout cela dans la bonne humeur et le sourire.

Dominique G (25/02)

Je pense que les candidats qui seront choisis(en vote en AG) ne doivent pas être élus au cpn!(cumul)qu'en pensez-vous?.Domi

Yannick H (25/02)

Logiquement c'est dans les statuts le non cumul

Finances

G.G.

D'autre part, et c'est **très URGENT**, il faut que chaque département désigne un mandataire financier. Je ne suis pas certain des infos qui suivent mais il me semble que ce mandataire doit être une personne privée, qu'il doit gérer la campagne sur un compte spécifique et ne doit pas être lui-même candidat. Si certains ont des lumières sur le sujet, elles sont les bienvenues.

Alors, un mandataire par comité et au moins deux candidat(e)s et plein d'élus(e)s, c'est tout le mal que je nous souhaite

Jacques F

oui c'est ça

"D'autre part, et c'est très URGENT, il faut que chaque département désigne un mandataire financier. Je ne suis pas certain des infos qui suivent mais il me semble que ce mandataire doit être une personne privée, qu'il doit gérer la campagne sur un compte spécifique et ne doit pas être lui-même candidat. Si certains ont des lumières sur le sujet, elles sont les bienvenues."

Yannick H

Pour ce genre d'information, sommes nous obligé de passer par la coord ou pouvons nous les transmettre directement aux 104 membres fondateurs du Vaucluse via la liste de diffusion. Ce qui nous éviterais des manipulations donc des risques d'oubli.

Il faut aussi que l'on réfléchisse pour ceux et celles qui n'ont pas internet... Je pense à Claude qui est la "déléguée officielle" du CLAC pour la coord : comment faire pour que les infos soient les plus simples et concises possibles pour qu'elles puissent circuler entre le CPN et les membres des comités locaux ?

Fin des contributions, le 1^{er} mars à 8h20 . Daniel